



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prime covid de 1000 euros : les versements se font *a minima*

Question écrite n° 30648

Texte de la question

Mme Clémentine Autain attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la prime de 1 000 euros annoncée pendant le confinement. Elle lui rappelle que cette prime devait « récompenser les salariés qui [ont tenu] leurs places au travail ». Parmi les salariés qui devaient être concernés par cette prime (entièrement défiscalisée), on compte notamment les caissières, qui ont été en première ligne pendant toute la durée de l'épidémie. Les personnels de la grande distribution ont fait face à une forte augmentation de l'affluence des consommateurs ainsi qu'à des cadences de travail accélérées et ils ont été exposés à des risques sanitaires particulièrement importants sans toujours avoir accès aux protections nécessaires. Mme la députée rappelle que la grande distribution a vu ses bénéfices bondir de 22 % les quatre premières semaines du confinement et que ses ventes ont bondi au cours de cette période. Mais, bien que les chiffres d'affaires aient augmenté et que les dividendes aient été généreusement versés dans une période qui exigeait pourtant retenue et redistribution des richesses, les entreprises de la grande distribution ont fortement restreint l'accès à la prime covid. Critères de présence très restrictifs, versement rendu quasiment impossible pour les contrats courts (les vacataires et les CDD étant pourtant surmobilisés pendant la période), modulation du montant : la prime covid a fait l'objet d'un effet d'annonce qui ne s'est clairement pas lu sur les feuilles de paie. Chez Monoprix, par exemple, moins de 20 % des salariés de l'enseigne ont touché la totalité des 1 000 euros. Parfois (comme chez Intermarché), la prime a même été versée en bons d'achats. Mme la députée appelle donc l'attention de Mme la ministre sur le fait que la prime de 1 000 euros, qui devait pourtant récompenser celles et ceux qui ont fait tenir l'économie pendant l'épidémie, fait l'objet de versements *a minima* par les entreprises du secteur. Cette situation, inacceptable parce qu'injuste, doit être réparée par le Gouvernement par voie réglementaire. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30648

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 septembre 2020

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4366

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)